

CAPITAL du 30/01/2021

# Bientôt une nouvelle taxe sur les smartphones d'occasion et les ordinateurs ?

PIERRE GRINER - PUBLIÉ LE 29/01/2021 À 21H08 - MIS À JOUR LE 30/01/2021 À 9H11

**Le ministère de la Culture réfléchirait à créer de nouvelles taxes, notamment sur les smartphones reconditionnés ainsi que les ordinateurs et disques durs dits "nus".**

En matière de numérique, les usages évoluent, et le ministère de la Culture aimerait que les taxes suivent. Comme le rapportent les sites [NextImpact](#) et [Phonandroid](#), le ministère de la rue de Valois songerait à élaborer deux nouvelles taxes, d'une part sur les smartphones d'occasion, de l'autre sur les ordinateurs et autres disques durs dits "nus". Une idée qui ne réjouit pas tout le monde, à commencer par le Sénat, et qui soulève de nombreuses critiques. Le projet fait cependant son chemin.

À l'origine de cette réflexion : la redevance de copie privée, qui représente une manne financière importante pour le monde de la culture. Cette redevance est souvent appelée "taxe", à tort, puisqu'il s'agit en vérité d'une exception au droit d'auteur. Elle est prélevée par les sociétés de gestion collective, comme la Sacem, pour remédier au préjudice constitué par la possibilité pour les particuliers de réaliser, à titre privé, des copies d'œuvres protégées, sans l'accord préalable des titulaires de droits. La redevance s'applique donc sur les supports permettant ces copies : clés USB, disques durs externes, tablettes, cartes mémoires et surtout les smartphones.

## Un changement des usages

Le souci est que les recettes de cette redevance, qui proviennent pour les deux tiers de la vente des smartphones neufs, se réduisent un peu plus chaque année : 300 millions d'euros en 2018 contre "seulement" 271 en 2019, et la baisse semble bien partie pour durer. En effet, les habitudes changent : les utilisateurs réalisent de moins en moins de copies d'œuvres pour les stocker, et achètent donc moins de supports pour copier. Ils privilégient au contraire les services de streaming, comme [Netflix](#) ou Spotify. La logique de flux remplace celle de stock.

Pour prévenir le tarissement de cette manne financière (dont les trois-quarts reviennent aux ayant-droits, les 25 % restants permettent de financer par exemple les festivals et autres événements collectifs), le monde de la culture songe donc à étendre cette redevance aux smartphones d'occasion, un marché en pleine expansion jusqu'ici préservé. Les pourfendeurs de ce projet soulignent qu'une taxe sur ces produits de seconde main pourrait freiner leur achat, qui est pourtant un acte écologique et durable. L'autre critique concerne le fait que les smartphones seraient alors taxés plusieurs fois au cours de leur vie.

La seconde idée de taxe concernerait les ordinateurs et disques durs nus. Depuis 2018 déjà, les PC hybrides avec clavier détachable sont concernés par la redevance. Des études préparatoires ont, en tout cas, été réalisées par le ministère de la Culture au mois de juillet 2020. Même si rien n'est encore fait, la levée de nouveaux fonds pour compenser la perte constatée semble inéluctable, à moins d'une opposition de la part de l'exécutif.